



**BAIGTS DE BEARN
INFOS 2017**

Le mot du Maire

Une année riche en échéances électorales vient de s'écouler, souhaitons que tous ces nouveaux élus seront en capacité d'agir pour que nous puissions sortir de ce contexte délicat.

Le législateur nous parle régulièrement de simplification administrative, nous ne la voyons pas venir, il nous demande toujours plus mais nous supprime des moyens, si rien ne change, un jour viendra où nous ne pourrons plus assumer et nous en subirons tous les conséquences.

Au printemps dernier les travaux de rénovation du groupe scolaire se sont achevés et nous avons également obtenu la validation de notre nouveau document d'urbanisme (PLU), qui, nous pouvons le concevoir a fait quelques mécontents, mais les règles strictes qui nous sont imposées doivent être appliquées. Sur tous les dossiers engagés par l'intercommunalité seul celui de Baigts a été approuvé.

Au sein de notre communauté de communes, nous sommes en plein débat budgétaire, nous allons devoir effectuer des choix drastiques qui auront malheureusement des répercussions importantes sur nos communes.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons profiter des compétences qui existent pour compresser nos charges, nous devons être lucides et responsables pour trouver des solutions partagées, cela nous permettra de pérenniser les services de proximité et de prioriser les besoins de notre collectivité et de ses administrés.

Souhaitons quand même que 2018 soit une année remplie d'espoir pour que tous nos projets aboutissent. Avec tous les élus et les agents, permettez-moi de vous adresser ainsi qu'à vos familles tous mes vœux de bonheur, santé et réussite.

Guy PEMARTIN



Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni huit fois en 2017. Les compte-rendus des réunions sont consultables sur le site internet de la commune : www.baigtsdebearn.com.



Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h.

Fermé le 1^{er} mardi du mois

Tel : 05-59-65-33-09/ commune-baigts-de-bearn@wanadoo.fr

Site internet : www.baigtsdebearn.com

Vous serez accueilli par Sylvie Oyharçabal et Bernadette Bouchs.

LA VIE COMMUNALE

Les Finances

1- Les résultats 2016 - Les comptes administratifs

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2016

| DEPENSES FONCTIONNEMENT | RECETTES FONCTIONNEMENT |
|-------------------------|-------------------------|
| 444 182.09€ | 552 866.68€ |

Soit un excédent de 108 684.59€.

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|---------------------------|---------------------------|
| 223 869.95€ | 280 708.44€ |

Soit un déficit de 56 838.49€

Le solde, soit 51 846.10 € représente l'excédent net qui sera repris au budget primitif 2017.

COMPTE ADMINISTRATIF MULTIPLE RURAL 2016

| DEPENSES FONCTIONNEMENT | RECETTES FONCTIONNEMENT |
|-------------------------|-------------------------|
| 3 225.85€ | 14 936.15€ |

Soit un excédent de 11 710.30€

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|---------------------------|---------------------------|
| 5 553.07€ | 4 260.74€ |

Soit un déficit de 1292.33€.

11 710.30€ de l'excédent de fonctionnement sont affectés pour la couverture du déficit d'investissement. L'excédent net s'élève donc à 10 417.97€

COMPTE ADMINISTRATIF MAISON DES SERVICES 2016

| DEPENSES FONCTIONNEMENT | RECETTES FONCTIONNEMENT |
|-------------------------|-------------------------|
| 8 065.42€ | 18 870.33€ |

Soit un excédent de 10 804.91€.

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|---------------------------|---------------------------|
| 16 153.85€ | 7 900.39€ |

Soit un déficit de 8 253.46€.

10 804.91€ de l'excédent de fonctionnement sont affectés pour la couverture du déficit d'investissement : Excédent global de 2 551.45 €.

2-Les Budgets primitifs 2017

BUDGET COMMUNAL 2017

Fonctionnement :

-Les dépenses et recettes s'équilibrent à 513 401.00 €.

-Les subventions :

| | |
|-----------------------------------------|----------|
| Amicale Laïque BAIGTS DE BEARN | 500.00 |
| Ramous Baigts Basket | 1 000.00 |
| En Aban Toustem (club des aînés) | 700.00 |
| Comité des Fêtes de Baigts de Béarn | 1 000.00 |
| Croix Rouge | 150.00 |
| Football Club Baigts Bérenx | 1 000.00 |
| Restaurants du cœur-Orthez | 150.00 |
| Ligue Contre le Cancer | 150.00 |
| Association Lo Caleï - Orthez | 150.00 |
| Société de Chasse | 400.00 |
| A.P.H.A.M. | 150.00 |
| AFM - délégation 64 | 150.00 |
| Vivre ensemble | 150.00 |
| Amicale Laïque Orthez Centre de loisirs | 255.00 |

- Pour compenser la baisse importante des dotations de l'Etat, le Conseil Municipal a décidé une augmentation globale des taux d'imposition de 2%.

Investissement :

Les dépenses et recettes s'équilibrent à 283 900€.

- ✚ Solde de l'opération du groupe scolaire qui consiste en des travaux de mise aux normes de la cantine avec agrandissement, mise aux normes de l'électricité et l'isolation de l'ensemble du bâtiment.
- ✚ Accessibilité : mise en œuvre de la 1^{ère} tranche du calendrier AD'AP (agenda d'accessibilité programmée).
- ✚ Protection incendie
- ✚ Travaux sur chemin rural
- ✚ Remplacement matériel informatique nécessaire au fonctionnement de la bibliothèque.

BUDGET MULTIPLE RURAL 2017

| DEPENSES FONCTIONNEMENT | RECETTES FONCTIONNEMENT |
|-------------------------|-------------------------|
| 16 913.00€ | 16 913.00€ |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|---------------------------|---------------------------|
| 6 228.00€ | 6 228.00€ |

BUDGET MAISON DES SERVICES 2017

| DEPENSES FONCTIONNEMENT | RECETTES FONCTIONNEMENT |
|-------------------------|-------------------------|
| 19 000.00€ | 19 000.00€ |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|---------------------------|---------------------------|
| 8 701.00€ | 8 701.00€ |

Les réalisations

- Le groupe scolaire
- 1^{ère} phase de l'ADAP : mise en conformité à la mairie et sanitaire au préau de l'école
- Le boulodrome
- Les filets de protection au terrain de foot
- Renouvellement parc informatique bibliothèque
- coupe rase des pins aux communs

Les projets

- 2^{ème} phase de l'ADAP
- Nettoyage façade côté sud et ouest de l'Eglise
- Mise en conformité de certains logements communaux
- Régénération de la forêt aux communs

Le plan local d'urbanisme

Il a été approuvé par les différents services en début d'année 2017. Il est opérationnel depuis début avril. Au regard de la loi en matière de consommation de l'espace, un zonage a été établi en prenant en considération différents critères: après des critères d'intérêt général (liens entre quartiers et aménagement de quartiers, insertion dans la trame bâtie existante, proximité des services et du centre bourg), des critères topographiques liés aux terrains eux-mêmes (pente, exposition), des critères techniques (capacités des réseaux, possibilités de mettre en place des dispositifs d'assainissement non collectifs, coûts des éventuels travaux à réaliser).

Afin de mener à bien vos projets de rénovation et/ou de constructions nouvelles, un règlement est à votre disposition en mairie. Vous pouvez aussi vous appuyer sur les services urbanisme à la CCLO.

Les ateliers jeunes sont une tradition depuis de nombreuses années sur notre commune et ils ont des objectifs individuels et collectifs :

Tout d'abord les jeunes, à titre personnel, doivent apprendre à travailler en équipe, respecter les consignes pour atteindre les objectifs fixés.

Pour certains d'entre eux c'est leur première participation leur permettant de découvrir des contraintes professionnelles.

À titre collectif, participer à une tâche réalisée à plusieurs permet de créer du lien et de la cohésion. Ces jeunes ne se connaissent pas forcément, ces ateliers ont aussi un rôle social. La satisfaction d'avoir accompli un travail commun est aussi une source de valorisation pour tous ces jeunes qui ont fait la démarche de s'inscrire à ce dispositif.

En 2017, 11 jeunes se sont impliqués lors de ces ateliers encadrés par des élus. Deux groupes ont été constitués pour une semaine en juillet et une semaine en août.

Ils ont accepté, dans la bonne humeur, de réaliser différents travaux, d'assurer entre autre des missions d'embellissement ou de rénovation. Certains de ces travaux sont visibles tant au boulodrome (peinture) que sur le parking de l'épicerie (suppression du lierre sur le muret et nettoyage des caniveaux).

Chacun d'entre eux a reçu une bourse de 90 euros.

L'engouement ne fléchissant pas pour ces ateliers jeunes, en 2018 l'opération sera reconduite.



Priscillia Benony, Gabriel Courjeau, Clément Labaste, Sam Lagière, Eléna Soterias, Hadrien Calvo, Gabriel Pigelet-Pathouau

Abs sur la photo : Romain Marlat, Mathieu Urbistondo, Matéo Parent, Théo Abado

LA VIE SCOLAIRE

- Le groupe scolaire

Les travaux de rénovation du groupe scolaire sont achevés.

Les sanitaires ont été reconstruits avec la mise en conformité concernant l'accessibilité. Toutes les menuiseries extérieures ont été renouvelées et de nouveaux appareils de chauffage ont été installés cela nous permet de faire des économies d'énergie et de répondre aux normes concernant les bâtiments accueillants du public.

Pour respecter les normes en vigueur en matière de restauration collective, une extension a été nécessaire pour la partie remise en température des repas ainsi que pour la plonge.

Afin d'avoir un climat moins bruyant pendant la prise des repas, des panneaux isolants ont été posés sur les murs.

Montant total des travaux : 343 724€ TTC dont 10 713.60€ enrobé cour de l'école et 12 540€ de matériel cantine.

Subventions reçues ou en attente : 140 835 dont 71 175€ DETR (Etat), 15 000€ (Réserve Parlementaire), 54 660€ (conseil départemental), à recevoir 40 000€ de la CCLO.

-La vie du RPI :

Après une année de fonctionnement, le SIVU Lataillade souhaite poursuivre son chemin sur la voie qu'il s'est tracé.

Nous continuerons à privilégier le dialogue et la collaboration avec le corps enseignant et les parents d'élèves. En aucun cas nous ne nous substituerons à qui que ce soit, mais nous avons le devoir d'être complémentaires les uns des autres afin que les enfants de nos communes s'épanouissent dans nos écoles.

Président : M. Guy PEMARTIN

Bureau : composé du Président et de 1^{ère} Vice-Présidente: Marie-Christine CANTON ,2^{ème} Vice-Président: Pierre LAFARGUE

Membres du comité syndical:

Muriel MARLAT, Candyène FERREIRA, Magali BAYLION

Délégués au conseil d'école :

Muriel MARLAT, Marie-Christine CANTON, Magali BAYLION

Délégués suppléants :

Baigts : Sandrine SAVIGNACQ et Sylvie DULUCQ

Saint-Boès : Jean LABASTE et Valérie HUMBERT

Saint-Girons : Marie Edmée DARTEYRE et Vincent CHEDOZEAU

Site de Baigts

Horaires Ecole de Baigts-de-Béarn

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|-------|-----------------|---------|----------|-----------------|----------|
| 9h | classe | classe | classe | classe | classe |
| 12h | (3h) | (3h) | (3h) | (3h) | (3h) |
| 13h30 | cantine | cantine | | cantine | cantine |
| | (1h30) | (1h30) | | (1h30) | (1h30) |
| 14h | TAP (30 min) | classe | | TAP (30 min) | classe |
| 15h30 | classe | (2h) | | classe | (2h) |
| 16h30 | (2h30) | TAP | | (2h30) | TAP |
| | | (1h) | | | (1h) |

Total : 24h classe + 3h TAP

L'équipe éducative composée de 3 enseignantes assure l'éducation des élèves de la petite section au CE1, répartis comme suit :

-Mme Josiane COELHO gère les 8 (PS), 14 (MS) ;

-Mme Marie FREDERICO (Directrice) puis Mme Vanessa SERENA qui assure son remplacement gèrent les 12 (GS), 10 (CP)

-Mme Sandrine ESCUDÉ-QUILLET gère les 4 (CP), 20(CE1) et assure les fonctions de Directrice depuis fin septembre.

-Mme Marine Larrère titulaire remplaçante affectée à Baigts

-Mme Josiane PEHAU (A.V.S.) auxiliaire de vie scolaire

Le personnel du SIVU assure les services de garderie, cantine, ATSEM, entretien des locaux, TAP : Mmes Monique Lescoute, Christine Troubat, Brigitte Cescosse, Nathalie Brulard, et Estelle Lagourgue qui intervient sur les deux sites.

Site de Saint-Boes :

Horaires Ecole de Saint Boès

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|-------|-----------------|---------|----------|-----------------|----------|
| 8h45 | classe | classe | classe | classe | classe |
| 11h45 | (3h) | (3h) | (3h) | (3h) | (3h) |
| 13h15 | cantine | cantine | | cantine | cantine |
| | (1h30) | (1h30) | | (1h30) | (1h30) |
| 13h45 | TAP (30 min) | classe | | TAP (30 min) | classe |
| 15h15 | classe | (2h) | | classe | (2h) |
| 16h15 | (2h30) | TAP | | (2h30) | TAP |
| | | (1h) | | | (1h) |

Total : 24h classe + 3h TAP

L'équipe éducative, composée de 2 enseignants assurent l'éducation des élèves de CE2 au CM2 :

- Madame Sandrine Mays gère les 10 CE2 et 8 CM1

- Monsieur Denis NASCIMBENI (Directeur) gère les 8 CM1 et 12 CM2.

Le personnel du SIVU assure les services de garderie, cantine, entretien des locaux, TAP : Mmes Marie-Pierre Gil, Estelle Lagourgue, Kaltoum Takame, Virginie Laborde et Dominique Labaste.

1- Transport scolaire

Service gratuit pour toutes les familles, sur inscription, à partir de 3 ans, assuré de site à site par le transporteur Béarn Pyrénées Voyages formalisé par une convention tripartite avec SIVU, et le Conseil Départemental ; lequel subventionne en partie ce service.

Rappel des horaires :

Départ matin de Baigts : 8h30/ Départ matin de St-Boès : 8h45

Départ soir de St-Boès : 16h15/ Départ soir de Baigts : 16h30

Le Mercredi midi : St Boès : 11h45, Baigts : 12h00

3-Les rythmes scolaires

L'organisation des activités périscolaires est reconduite avec des intervenants extérieurs, et la contribution du personnel du SIVU. La mise en place de cette réforme nécessite une forte implication du SIVU. Les élus ont décidé de maintenir la gratuité de ce service.

Les plannings qui sont proposés pour chaque période sont réalisés de sorte que les enfants s'épanouissent et découvrent tous les ateliers proposés : hand, atelier manuel/déco, cirque, quilles de six, découverte de la faune, gym.

4-La cantine et la garderie

-Cantine : TARIF : 3 €/ repas

Le marché vient d'être renouvelé, les repas sont réalisés sur le site du Collège Moncade par le prestataire « Scolarest ».

Les menus sont consultables sur le site internet de la commune : www.baigtsdebearn.com

-Garderie : TARIFS : 0,80 €/présence tous les matins,

0,80 € / présence le soir lundi, mardi, jeudi et vendredi,

0,40 €/présence le mercredi midi, avec un

Plafond de 16 €/ mois / enfant.

| | | |
|-------------------|---------------|---------------|
| HORAIRES : | Baigts | Saint-Boès |
| Matin | 7h30 - 8h50 | 7h30 - 8h35 |
| Soir | 16h30 - 18h30 | 16h15 - 18h30 |

Communauté de Communes Lacq-Orthez



- Les compétences obligatoires sont :
Par référence aux dispositions de l'article L.5214-16, I, du CGCT, la communauté exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale (Scot) et schéma de secteur.

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'un office du tourisme.

- A compter du 1er janvier 2018, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

- Les compétences optionnelles et supplémentaires sont :
 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
 - Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
 - Aménagement et entretien des sentiers de randonnée.
 - Aide aux devoirs ,
 - Participation financière au transport piscine
 - Gestion d'un pôle lecture

Adresse :

Rond-point des chênes

64 150 MOURENX

Tél : 05-59-60-03-46/ Mail : contact@cc-lacqorthez.fr

Site internet : www.cc-lacqorthez.fr

TOUS VOS EMBALLAGES SE TRIENT :

La consigne de tri concerne :

- * Les pots de yaourt, de crème fraîche et de fromage blanc, les barquettes alimentaires en plastique,
- * Les barquettes en polystyrène,
- * Les sacs en plastique, suremballages en plastique de bouteilles,
- * Les tubes en plastique.

Si votre poubelle jaune est remplie, n'hésitez pas à rajouter à côté une cagette, elle sera aussi relevée !

Aide mémo tri

Les déchetteries

Déchets acceptés et horaires



| | | | | | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  JOURNAUX / REVUES |  VERRES |  CARTONS |  BOIS |  DÉCHETS VERTS |  MÉTAUX |  DÉBLAIS / GRAVATS |  DEEE |  PILES ET ACCUMULATEURS |  BATTERIES |
|  ENCOMBRANTS |  BOUTEILLES PLASTIQUES |  CARTOUCHES ENCRE |  DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUE (DDS) |  PNEUMATIQUES |  TEXTILES |  HUILES DE VIDANGE |  HUILES DE FRITURES |  RADIOGRAPHIES | |

Les déchets collectés en déchetterie :

- déchets verts, batteries de voitures, huiles (alimentaires et de vidange), bois, gravats, ferraille, papiers, cartons, lampes, piles, textiles, verre, déchets d'équipements électriques et électroniques (réfrigérateur, téléviseur, téléphone...),
- déchets toxiques en quantités dispersées des ménages (pots de peintures, solvants, etc.).
- **Arthez de Béarn** : Mardi: 13h30-17h30 (18h30 l'été), Mercredi et samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été), Vendredi : 9h-12h
- **Lucq de Béarn** : Samedi : 9h-12h

- **Maslacq** : Mardi : 9h-12h, Mercredi et samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été), Vendredi: 13h30-17h30 (18h30 l'été)
- **Monein** : Du lundi au samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été)
- **Mourenx** : Du lundi au samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été)
Dimanche : 9h-12h
- **Orthez** : Du lundi au samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été)
- **Ramous** : Mardi: 13h30-17h30 (18h30 l'été), Mercredi et samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été), Vendredi : 9h-12h

Bien vivre
ENSEMBLE
sur le territoire

Du NOUVEAU dans nos déchetteries

- À partir du 1^{er} JANVIER 2018 :
des barrières seront installées aux entrées de
chaque déchetterie du territoire.
Les particuliers auront obligatoirement besoin
d'une carte magnétique pour y entrer.
- POUR OBTENIR VOTRE CARTE,
remplissez le formulaire mis à votre disposition
aux accueils CCLO de Mourenx et Orthez,
ainsi que dans votre déchetterie,
ou sur www.cc-lacqorthez.fr



www.cc-lacqorthez.fr
Service déchets : 05 59 60 95 42

cc-lacqorthez.fr
Communauté
de communes
LACO
ORTHEZ



A partir du 1^{er} janvier 2018, vous aurez obligatoirement besoin d'une carte magnétique pour entrer dans une déchetterie du territoire. Pensez à demander votre badge !

Même si ce dispositif ne sera définitivement opérationnel que le 1^{er} janvier 2018, n'attendez pas le dernier moment pour en faire la demande. En effet, pour harmoniser les modalités d'accueil et assurer de meilleures conditions de circulation et d'accès aux bennes, toutes les déchetteries seront équipées d'un dispositif de contrôle d'accès avec barrière. Une carte magnétique va être distribuée à tous les foyers la souhaitant. Elle leur donnera droit à 24 passages par an sur n'importe quelle déchetterie de la CCLO.

Avec ces modalités d'accès, les professionnels ne pourront plus accéder en déchetterie (hors site d'Orthez*) comme cela leur a été annoncé depuis plusieurs mois ; cependant les élus se sont préalablement assurés qu'il existait sur le territoire d'autres exutoires pour leurs déchets, afin de ne pas pénaliser leur activité. En effet les filières de valorisation pour les professionnels et les particuliers ne sont pas tout à fait les mêmes.

Comment se procurer la carte ?

- Compléter le formulaire d'inscription :
 - auprès des gardiens des déchetteries,
 - à la CCLO d'Orthez ou de Mourenx,
 - en ligne
 - Après traitement du formulaire d'inscription, un agent de la collectivité vous remettra sur le site de votre choix, sous 3 semaines, une carte par foyer.
- * à Orthez les professionnels ont obligation de passer par le pont bascule.

Nous vous rappelons qu'un collecteur de verre et un collecteur de vêtements sont à votre disposition sur le parking de la salle des sports. De même vous trouverez un collecteur de verre sur le site de Pédeboscq.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Baigts de Bearn est un établissement public administratif communal .géré par un conseil d'administration. Il est constitué d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes de la commune nommées par le Maire.



CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le maire, Guy PEMARTIN en est le président de droit

Membres issus du Conseil Municipal : PERES Sandra, LAHITTE Christiane, DULUCQ Sylvie, MARLAT Muriel

Membres nommés : FERREIRA Bernadette, LARRIEU Aude, LASSALLE Brigitte, SOTERAS Maité.

Le CCAS est un interlocuteur de proximité qui offre des aides adaptées.

Il œuvre à l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant un épisode difficile, isolées, démunies ou âgées.

Il met en place des actions en fonction de l'analyse des besoins des administrés.

Vous serez selon les cas orienté et accompagné dans vos démarches auprès des différentes institutions ou administrations.

Pour tous renseignements :

Mairie de BAIGTS-DE-BEARN Tél : 05-59-65-33-09

73, place de la Mairie

Accueil au public : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h

Sur rendez-vous lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h à 12h30

En dehors des plages indiquées, répondeur téléphonique avec numéros

d'urgence : 06 68 72 35 76 ou 06 72 18 99 72

Le CCAS a plusieurs missions :

- Le service d'aide à domicile est soumis à un agrément renouvelable tous les 5 ans. Le dernier date de juillet 2014. qui permet d'apporter aux personnes en situation de santé délicate ou rencontrant un isolement social une réponse à leurs besoins.

Ce service est composé à ce jour de six aides ménagères qui interviennent auprès d'une vingtaine de personnes du lundi au samedi de 8h à 20h.

- L'attribution d'aides qui se décidera en réunion du CCAS après l'analyse des demandes faites au préalable. Ces aides exceptionnelles peuvent aussi être attribuées suite à un travail en collaboration avec l'assistante sociale du secteur.
- La gestion locative de logements.

A partir de janvier 2018, la gestion de l'ancien foyer logement se fera par la SOEMH, qui envisage de réaliser des travaux de réhabilitation de ce bâtiment en concertation avec nos élus.

En fin d'année a lieu la traditionnelle remise des colis de Noël aux aînés de plus de 75 ans de notre commune, cette distribution nous permet de rencontrer les bénéficiaires du service d'aide ménagère afin d'écouter leurs attentes, d'améliorer éventuellement le service rendu et de maintenir un lien social avec tous.

Il est le lien entre les organismes décisionnaires (pôle gérontologique par exemple pour les dossiers d'Allocation Personnalisée d'Autonomie) et la mise en œuvre sur le terrain auprès des bénéficiaires. Une collaboration peut aussi être mise en place avec l'assistante sociale du secteur afin de trouver ensemble des solutions à une situation difficile.

A la suite de la constitution de notre intercommunalité, nous avons été dans l'obligation de financer les frais de portage des repas de tous les bénéficiaires de notre commune.

Depuis le début de l'année 2017, cette prestation est facturée directement par le CCAS d'Orthez aux différents bénéficiaires. Ces derniers peuvent se manifester auprès du secrétariat pour solliciter une éventuelle prise en charge de la part du CCAS de notre commune.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque offre aux habitants de Baigts et de la communauté des communes Lacq Orthez l'accès gratuit à la lecture.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, toutes les bibliothèques du réseau ont intégré le pôle lecture.



La médiathèque de Mourenx « le Mi(x)» est la tête de réseau.

Nous sommes toujours à votre disposition pour vous faire parvenir les ouvrages que vous aimeriez lire ou relire, qui ne sont pas disponibles dans notre bibliothèque mais accessibles dans l'une du réseau.

La médiathèque d'Orthez a intégré le réseau depuis le 1^{er} janvier 2017.

Tous les usagers devraient posséder la nouvelle carte du réseau, qui est dorénavant gratuite pour tous. Si vous ne l'avez pas, n'hésitez pas à venir nous voir.

La possibilité de consulter le catalogue du réseau et de faire les réservations en ligne vous sont offertes en consultant le site : www.pole-lecture.com.

Pour cela, il vous suffit d'aller sur « mon compte », de rentrer le numéro de votre carte en respectant les espaces et de taper votre mot de passe : les 2 premières lettres du nom et les 2 premières lettres du prénom inscrit sur la carte.

Ex : Dupont Julie = duju

Les livres ainsi réservés seront acheminés par la navette hebdomadaire (le jeudi) et disponibles dans la bibliothèque de votre inscription.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer à la bibliothèque dont voici les horaires d'ouverture au public :

- le jeudi de 15 heures 30 à 16 heures 30
- les mercredis et samedis de 10 heures à 12 heures
- le vendredi de 17 heures à 18 heures 30.

Diverses animations ont été proposées par la bibliothèque et le pôle lecture durant l'année 2017 dont les thématiques sont :

- « Et vous trouvez ça drôle » pour le début de l'année.
- « A à Zen » jusqu'à juin 2017.
- Le vendredi 20 janvier 2017 à 17 heures, un spectacle pour enfants : « Mime de clown » par la Cie Rêve de théâtre

Belle après-midi très appréciée par le nombreux public.

- Le vendredi 7 avril à 17 heures, un autre spectacle pour enfants, « Chez Mémé » par la Cie Théâtre pas sage.

Là aussi, spectacle de qualité, plus adapté pour les plus grands, mais apprécié par le nombreux public.

- Le vendredi 30 juin, l'apéro-lecture a été organisé cette année par notre bibliothèque, à la Maison pour Tous.

Comme chaque fois, nous avons lu les ouvrages mis à notre disposition afin de pouvoir échanger nos points de vue. A l'occasion de cette soirée conviviale et sympathique nous avons partagé les petits plats apportés par les participants.



Animations à venir :

- Le vendredi 9 mars 2018 à 17 heures salle de l'amicale laïque : Papoum et d'autres contes d'animaux par Nathalie Le Boucher. Conte dansé à partir de 3 ans.
- Samedi 2 juin 2018 à 10 heures salle de l'amicale laïque : Sum par la compagnie Sons de Toile. Poésie sonore et gestuelle. A partir de 6 mois.

Nous serions heureuses de vous accueillir nombreuses et nombreux à ces diverses animations, ces spectacles gratuits sont toujours de grande qualité.

Depuis début juin, une « Boîte à lire » a été installée dans l'abri bus du chemin Bellevue. Amis promeneurs, n'hésitez pas à y faire une petite halte, emprunter des livres ou bien en déposer selon vos envies.

Une autre a vu le jour, entre la poste et le cabinet médical, réalisée dans le cadre des « Tap » avec les enfants de l'école.



VIE ASSOCIATIVE

- VOLLEY-BALL

L'activité volley-ball se porte bien ; ses membres aussi ; aucune blessure cette année n'a été liée à la pratique du sport.

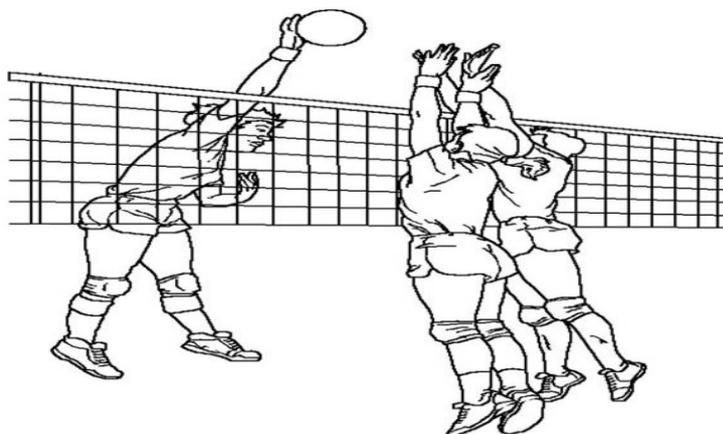
Les deux jeunes recrues de la dernière saison ont permis d'améliorer la moyenne d'âge qui est de 52 ans. L'effectif mixte actuel est de 13. mais en fonction des contraintes de chacun nous nous retrouvons rarement au complet pour jouer. Après un bref échauffement, nous attaquons les matchs avec enthousiasme.

Dans un créneau horaire de 18h45 à 20h15, tous les mardis, nous réalisons quatre parties. L'arbitrage fonctionne sur la confiance aussi bien pour le comptage des points, que pour la prise de décision d'un point (sachant qu'une balle qui tombe sur la ligne est valable).

Le ballon de volley-ball est souvent malmené, notamment par les messieurs, ainsi à l'initiative de Fabrice et Sylvie nous avons fait l'acquisition d'un neuf pour la saison 2017 /2018.

En fin d'année calendaire (généralement novembre) nous nous retrouvons, avec nos conjoints, pour un repas dans un restaurant local afin d'entretenir une bonne convivialité. Nous souhaitons que le volley-ball continue à se pratiquer dans une ambiance décontractée et surtout un bon esprit d'équipe.

Si pratiquer ce sport avec cette philosophie vous tente, vous pouvez joindre Patrick au 0685141988.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le 29 Septembre, l'APE Lataillade s'est réunie avec les parents pour organiser et initier de nouveaux projets.

Le but de l'association est de proposer des évènements autour de l'école afin de favoriser le "lien social" et de diversifier l'offre culturelle. Ces évènements permettent également de participer au financement de projets divers.

Les membres du bureau qui ont été élus sont :

Président : Benoît POEYDARIEU/ Vice-Président : Hugues PIGELET

Trésorier : Guillaume HONDARAGUE/ Vice-Trésorier : David ACACIO

Secrétaire : Rachel LABORDE/ Vice-Secrétaire : Sandrine BACQUÉ

Les activités et sorties pédagogiques de 2017 :

- Premier Noël des 2 écoles depuis le regroupement (16 décembre) : les enfants ont chanté et joué des pièces de théâtre sous la direction de leurs enseignants et devant un public très nombreux ! Ce spectacle a été suivi d'un repas concocté par la nouvelle APE : la tartiflette a attiré, dans la salle des fêtes de Saint-Boès, pas moins de 170 personnes et 80 enfants ! Un gros succès pour une première !

- Réalisation d'un calendrier 2017

- Randonnée pédestre

- Voyages scolaires avec 1 nuitée à Auterrive pour les deux écoles

- Sortie au Château de Monein

- Fête des écoles le 24 juin à la salle des fêtes de Baigts, ce fut un très beau spectacle !!suivi d'un repas organisé par l'APE avec 160 personnes et 66 enfants !! un grand succès !!

Ces manifestations ainsi que la vente des photos de classe et de pâtisseries ont permis de participer au financement des diverses activités et au renouvellement de matériel sportif et autre équipement.

Les activités et sorties prévues pour 2018 :

- Fête de Noël le 22 décembre avec représentation spectacle, marché de Noël

- Randonnée pédestre

- Photos de classe

- Goûter de Noël

- Fête de l'école au mois de juin avec représentation spectacle

- Sorties scolaires à l'étude

L'association remercie chaleureusement tous ceux qui nous ont soutenu et aidé dans l'organisation de nos différentes manifestations.

BONNE ANNÉE A TOUS



- AMICALE LAIQUE

Notre association, forte d'une vingtaine de membres, se porte bien !

On vous propose durant l'année plusieurs animations :

-Animations sportives : VTT tous les dimanches matins, Badminton tous les jeudis soirs ...

-Animations culturelles : soirées théâtre, soirées " dernière séance", soirées "Mousses" (retransmissions rugbystiques) ...

Très bon bilan de la saison 2016/2017 ! Notre traditionnel Vide-greniers cartonne depuis des années et la Rando VTT/Marche a remporté un vif succès cette année grâce à une météo plus clémente ! 3 représentations théâtrales vous ont été proposées. On retiendra notamment l'excellente prestation de Dédé le 29 avril !

Le programme de la saison 2017/2018 : -Théâtre "Don Quichotte" par la Compagnie du Vide-poches, le 25 novembre à 20h30 et "J'attends mon feuilleton!" par la Compagnie Eleph'and Co, le dimanche 28 janvier 2018 à 16h00 !

-Vide-greniers, dimanche 04 mars (réservations au 05 59 65 33 66)

-Rando VTT/Marche, dimanche 20 Mai 2018

Peut-être un concert des Busocks ? ...

Notre salle peut être également louée par les Batchois, notamment pour des repas ...
Photos et règlement visibles sur notre site amicalelaiquebaigts64.jimdo.com

Coordonnées téléphoniques : 06 28 29 98 21 (Serge)

Au plaisir de vous croiser !

Adishatz



-COMITE DES FETES

Le comité des fêtes se réjouit encore cette année de ses festivités :

- * Un carnaval sous un beau soleil avec des déguisements variés et diversifiés.
- * Une chasse aux œufs pleine de petits poussins venus avec leurs paniers qui après de grandes recherches sont partis paniers et ventre bien remplis.
- * Une sortie convivialité pour les membres du comité au lac de Guiche le 8 juillet.
- * Les traditionnelles fêtes du village se sont déroulées les 25, 26 et 27 août 2017

Nous avons comme l'année précédente mis à l'honneur nos aînés du village pour ouvrir ces festivités et cette année nous comptons voir encore plus de Batchoises et Batchois de plus de 60 ans s'asseoir autour de la table.

Le week-end des fêtes fut positif à tout point de vue ; organisation, fréquentation, repas, buvette, fiesta et investissement de tous avec une belle participation de tous nos petits nouveaux.

Manifestations 2018 :

Carnaval : la date reste à définir

Chasse aux œufs : dimanche 1er avril 2018

Fêtes du village auront lieu les 24, 25 et 26 août 2018

Si vous souhaitez rejoindre notre équipe ou pour tous autres renseignements n'hésitez pas à contacter Mr Vincent LAHITTE au 06.87.37.57.10.

Nous vous rappelons également que le comité tient à votre disposition de la vaisselle pour vos repas (assiettes et couverts).

Le comité des fêtes tient à remercier l'ensemble des membres pour leur engagement, Monsieur Le Maire et ses conseillers municipaux pour leur soutien et nos partenaires pour leur participation financière.



SOCIETE DE CHASSE

Forte de ses 40 membres, la société de chasse se porte plutôt bien.

Les objectifs pour l'année sont atteints :

Le plan de chasse chevreuil et le plan de gestion sanglier.

Malgré cela, la population de sangliers est en augmentation, et les battues plus fréquentes.

Les chasseurs, plus présents sur le terrain, doivent s'améliorer sur le plan de la sécurité.

Pour cela la société de chasse de Baigts de Béarn a fait l'acquisition de postes de tir, qui seront installés dans certains sites privilégiés.

Aussi, lors de vos balades bucoliques, ne soyez pas surpris par la présence de ces postes de tir, ils sont là pour le bien de tous, sauf pour les sangliers !



-RAMOUS BAIGTS BASKET

Forts de notre excellente collaboration depuis quelques années avec l'US Orthez, le RBB a signé pour 4 années supplémentaire cette CTC et ainsi continuer de développer le basket de notre, votre village.

Aujourd'hui, nous sommes devenus incontournables dans les Pyrénées-Atlantiques, et petit à petit nous nous installons dans le paysage régional. Preuve en est de la réussite de notre entente avec, pour la 1ère fois de son histoire, une équipe par catégorie engagée en championnat régional à partir du mois de janvier : U13 Filles, U13 Garçons, U15 Filles, U17 Filles, U17 Garçons, Séniors Filles et Séniors Garçons. Seuls nos U15 Garçons n'ont pas passé le cap.

Au-delà de la réussite sportive qui permet à chaque enfant de pratiquer le basket à son niveau, d'évoluer à son rythme, de prendre plaisir à jouer tous les samedis, nous vivons une aventure humaine incroyable avec une école de basket qui n'a jamais connu pareil essor : plus de 25 enfants âgés de 5 à 9 ans animent la salle de Baigts tous les samedis matin !! Une équipe mixte a même été engagée en championnat U9 !

A Baigts, vous pourrez trouver le RBB les :

- lundis des semaines paires : de 18h00 à 19h30 (U11 Filles)

- mercredis : de 17h00 à 18h00 (U13 Filles) et de 18h00 à 19h30 (U11 Garçons)
- vendredis : de 17h00 à 18h30 (U11 Filles), 18h30 à 20h00 (U17 Garçons) et de 20h00 à 21h30 (Séniors Filles 3)
- samedis : 10h00 à 11h00 (U9) et de 11h00 à 12h00 (U7)
- occasionnellement, le jeudi de 20h30 à 22h30 (Séniors Filles 2)

Côté match, une alternance est mise en place dès le début de la saison pour que chaque salle ait le privilège de recevoir toutes les équipes.

Le RBB, c'est aussi des animations tout au long de la saison :

- soirée entre amis le samedi 16 décembre à Baigts
- vœux du club le vendredi 5 janvier à Ramous
- concours de coïncée le samedi 24 février à Baigts
- anguillade le dimanche 6 mai à Baigts
- notre candidature pour l'organisation des phases finales départementales à Baigts

Le RBB c'est aussi la fierté d'avoir formé 2 jeunes licenciés qui ont réussi leurs examens d'arbitres officiels : Lilian Ben Mehdi et Brice Gahat, l'enfant du village ! Toutes nos félicitations à ces deux-là et bonne chance dans vos nouvelles fonctions !!

LE RBB, L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER !!

-GENERATION MOUVEMENT EN ABAN TOUSTEM

Le Club des Aînés compte 87 adhérents. Il est basé sur des valeurs de solidarité, d'échange, de partage et crée un lien social en luttant contre l'isolement.

Le "Petit Club du Jeudi" se réunit tous les 2ème et 4ème jeudis du mois. Nous sommes entre 20 et 25 personnes à jouer au loto, aux cartes, au scrabble ... et à partager le goûter en fin d'après midi.

Le 08 Juin, nous étions une vingtaine à faire "une pause gourmande" à Salies de Béarn.

Tous les vendredis matin, une quinzaine de marcheurs se retrouve devant la Maison pour Tous à 9H (8H30 en période estivale) pour arpenter joyeusement les chemins des environs. L'année a débuté par notre Assemblée Générale le 25 Février au cours de laquelle les rapports moraux et financiers de l'année 2016 ont été adoptés à l'unanimité. Nous nous sommes ensuite tous retrouvés au restaurant La Bulle à Argagnon pour partager un moment de convivialité autour d'une bonne table.

Nous remercions vivement les chasseurs qui nous ont offert du chevreuil. Nous avons demandé au restaurant La Bulle de le cuisiner et nous étions une soixantaine de personnes le 1er Avril pour le repas.

Le 06 Mai 2017 : En matinée, visite de la roseraie de Barbary véritable écrin de verdure. Après un délicieux repas, nous avons visité les grottes de Betharram

Le 24 Juin 2017:

Promenade en barque le long du courant du Huchet au départ du Lac de Léon par une après midi ensoleillée. La journée s'est terminée par un goûter soupatoire à Peyrehorade qui restera dans nos mémoires pour l'accueil de nos hôtes et pour la simplicité et la qualité des mets



Le 25 Août 2017 : Nous avons participé avec grand plaisir au goûter organisé par le comité des Fêtes et nous remercions chaleureusement la joyeuse équipe qui nous a reçu.

Le 23 Septembre 2017 : En matinée, visite du musée d'Arnaga à Cambo et promenade dans les jardins.

Ensuite, nous avons pris la direction de Sare où nous avons dégusté un délicieux méchoui sous les voûtes d'une grotte. La journée s'est terminée par une halte aux ventas de Dancharia

Le 09 Décembre 2017 : Notre traditionnel Goûter de Noël

L'Assemblée Générale du Club aura lieu le 10 Février 2018.

Nous vous invitons à nous rejoindre, toutes les nouvelles recrues seront accueillies avec grand plaisir.





Chères batchoises, chers batchois,

Nous vous présentons notre association « La Boule Batchoise » ;
Créée le 1^{er} Septembre 2017, elle a pour but de promouvoir la pétanque comme sport
de compétition et de loisir.

La Boule Batchoise se veut un club familial et convivial ; il compte à ce jour une
vingtaine d'adhérents.

C'est dans un cadre agréable et une bonne ambiance que les entraînements se
déroulent trois fois par semaine le lundi, mercredi et vendredi de 17h à 20h30.

L'agenda des manifestations pour l'année 2018 est en cours d'élaboration ;
nous vous en informerons par le biais du site que nous avons créé.

Nous vous souhaitons à tous une bonne saison sportive dans vos
disciplines respectives.



Amitiés sportives,
Le bureau



Composition du bureau

Président : Stéphane DARRACQ **Vice président** : Denis AUCHECORNE **Trésorier** : Nicolas
BERTRAND **Trésorier Adj.** : Bernard LAHITETTE **Secrétaire** : Laurence PETRIAT
Secrétaire Adj. : Nathalie GALLO **Membres** : Lucien CANTON, Yann COAT, Carlos
CAVADAS, Nathalie BRULARD, Christian LANNES LACROUTS, José VASQUEZ ;
Mail : laboulebatchoise@gmail.com **Président** : Stéphane DARRACQ 06 83 23 05 03

FOOTBALL CLUB BAIGTS-BERENX

L'année 2017 sera la première saison où le club présentera une équipe sénior féminine en entente avec Carresse /Salies. Avec Cécile Hourrand comme responsable, Sebastien Dequier comme entraîneur et Stéphane Larrouture comme dirigeant, la vingtaine de joueuses découvrent le championnat interdépartemental 64/40.

Inédit aussi, après accord de l'assemblée générale du district, l'entente pour l'équipe réserve à 11 avec Salies en départemental 5. Serge Narp peut compter avec un effectif rajeuni et une bonne ambiance.

Les U17, quant à eux, ont remporté le championnat départemental en 3^e division. Une satisfaction pour tous les dirigeants du club et un espoir pour le maintien en activité du club.

On notera aussi l'arrivée de David Acacio qui prend en charge l'équipe des U11 qui montent de la catégorie U9. Catégorie U9 qui disparaît cette saison faute de joueurs.

De manière générale, il faudra réfléchir au devenir et fonctionnement du club éparpillé sur 4 stades et un grand nombre de salles où la responsabilité et la disponibilité des dirigeants sont engagées.

A noter le transfert de l'entretien du stade de Bérenx à la nouvelle intercommunalité dont dépend la municipalité, ainsi que les stades de Carresse et Salies.

Contact Mail officiel 554376@lfaquitaine.fr ,
le site : labrane.e-monsite.com

Co-présidents Larrouture serge 06/26/33/71/88 et Bordenave Christian
06/80/85/88/14



SERVICES DE PROXIMITE

➤ **Le multiple rural** : Benoît PAULET 05 59 65 33 04
Ouvert du lundi au samedi de 7h15 à 12h15
Camion pizza Little Italy : Lundi Mardi et Jeudi de 17h30 à 21h00
tél : 07 68 74 34 43

➤ **Salon de coiffure** : Sandrine ROSE
05 59 65 79 96
Ouvert le mardi, jeudi, vendredi de
8h30 à 18h30
Mercredi et samedi de 8h30 à 12h



➤ **Agence postale** : 05 59 65 32 26
Ouvert le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 08h45 à 11h15 et le mercredi de 14h à 16h30.

➤ **Bibliothèque** : 05 59 65 32 24
Ouvert : Le jeudi de 15 heures 30 à 16 heures 30.
Les mercredis et samedis de 10 heures à 12 heures
Le vendredi de 17 heures à 18 heures 30

➤ **Garage Auto 817** : 05 59 09 32 31
Ouvert du lundi au samedi

➤ **Maison médicale** :
- **Médecin** 05 59 65 31 74
Les consultations au cabinet se font sur RDV d'Anne RAMOS-CAZALIS sur les plages horaires suivantes : Lundi 08h30-14h00, Mardi 08h30-11h30/ 17h00 à 19h00, Mercredi 08h30-12h, jeudi 16h00 à 19h00, Vendredi 08h30-12h et 17h-19h00, Samedi 09h00-12h00.
Possibilité de visite à domicile.

-**Les Infirmières** : 05 59 65 32 03
Présentes au cabinet le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 07h30-08h15 avec et sans RDV : Anne PETITOT, Christine CHAUVIN, Véronique SUHAS, Myriam ETCHECOPAR

➤ **Sophrologue** : Sabine URBISTONDO: 05 59 65 35 52 / 06 64 21 42 73

➤ **Assistante maternelle à domicile** : Mme CAZENAVE 05 59 65 35 61
Mme MARINEAU : 05 59 65 73 77

➤ **Crèche** : Laure PÉDEPRAT au 05 59 65 86 84

LES MOYENS DE TRANSPORTS

- Transport collectif :
- Transports 64 interurbains

Orthez > Saint-Palais ligne 809

809

Orthez → Saint-Palais

| | | Circule du lundi au vendredi | | Circule du lundi au samedi | | |
|---------------------|--------------------|------------------------------|-------|----------------------------|--|---|
| ORTHEZ | Gare SNCF | 8:00 | 15:30 | 18:20 | | • |
| ORTHEZ | Place d'Armes | 8:05 | 15:34 | 18:25 | | |
| ORTHEZ | Centre commercial | 8:08 | 15:37 | 18:28 | | |
| ORTHEZ | « La Virginie » | 8:11 | - | - | | |
| BAIGTS-DE-BEARN | École | 8:19 | 15:44 | 18:35 | | |
| RAMOUS | Mairie | 8:24 | 15:50 | 18:41 | | |
| PUYOO | Gare SNCF | 8:27 | 15:52 | 18:43 | | • |
| SALIES-DE-BEARN | Le Golf | 8:36 | 16:01 | 18:52 | | |
| SALIES-DE-BEARN | Casino | 8:39 | 16:04 | 18:55 | | • |
| SALIES-DE-BEARN | Place du Bignot | 8:41 | 16:07 | 18:58 | | |
| SALIES-DE-BEARN | Lasbordes | 8:45 | 16:11 | 19:02 | | |
| SAUVETERRE-DE-BEARN | Place Royale | 8:50 | 16:16 | 19:07 | | • |
| SAUVETERRE-DE-BEARN | École Saint-Joseph | 8:52 | 16:18 | 19:09 | | |
| SAUVETERRE-DE-BEARN | Gare | 8:55 | 16:21 | 19:12 | | • |
| OSSERAIN RIVAREYTE | Osserain | 8:58 | 16:24 | 19:15 | | |
| SAINT-PALAIS | Hôpital | 9:06 | 16:32 | 19:23 | | • |
| SAINT-PALAIS | Église | 9:09 | 16:35 | 19:26 | | |

La ligne 809 ne circule pas les jours fériés.

Saint-Palais → Orthez

| | | Circule du lundi au vendredi | | Circule du lundi au samedi | | |
|---------------------|--------------------|------------------------------|-------|----------------------------|--|---|
| SAINT-PALAIS | Église | 6:40 | 13:00 | 17:00 | | |
| SAINT-PALAIS | Hôpital | 6:42 | 13:02 | 17:02 | | • |
| OSSERAIN RIVAREYTE | Osserain | 6:50 | 13:10 | 17:10 | | |
| SAUVETERRE-DE-BEARN | Gare | 6:53 | 13:13 | 17:13 | | • |
| SAUVETERRE-DE-BEARN | École Saint-Joseph | 6:56 | 13:16 | 17:16 | | |
| SAUVETERRE-DE-BEARN | Place Royale | 6:58 | 13:18 | 17:18 | | • |
| SALIES-DE-BEARN | Lasbordes | 7:03 | 13:23 | 17:23 | | |
| SALIES-DE-BEARN | Place du Bignot | 7:07 | 13:27 | 17:27 | | |
| SALIES-DE-BEARN | Casino | 7:11 | 13:31 | 17:31 | | • |
| SALIES-DE-BEARN | Le Golf | 7:14 | 13:34 | 17:34 | | |
| PUYOO | Gare SNCF | 7:23 | 13:43 | 17:43 | | • |
| RAMOUS | Mairie | 7:25 | 13:45 | 17:45 | | |
| BAIGTS-DE-BEARN | École | 7:31 | 13:51 | 17:51 | | |
| ORTHEZ | Centre commercial | 7:38 | 13:58 | 17:58 | | |
| ORTHEZ | Place d'Armes | 7:41 | 14:01 | 18:01 | | |
| ORTHEZ | Gare SNCF | 7:44 | 14:04 | 18:04 | | • |

La ligne 809 ne circule pas les jours fériés.

Horaires du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

- **MOBILACQ** : 3 points de prise en charge sur la commune :
Chemin de Castéra, Ecole, Chemin Séré

Appelez et réservez au plus tard la veille, avant 17h : **0800 64 24 64** MobiLacq est un mode de transport public ouvert à tous (à partir de 11 ans pour les enfants non accompagnés) qui permet de se déplacer à moindre coût. Il fonctionne à la demande, c'est-à-dire sur réservation à effectuer auprès de la centrale régionale (numéro vert).

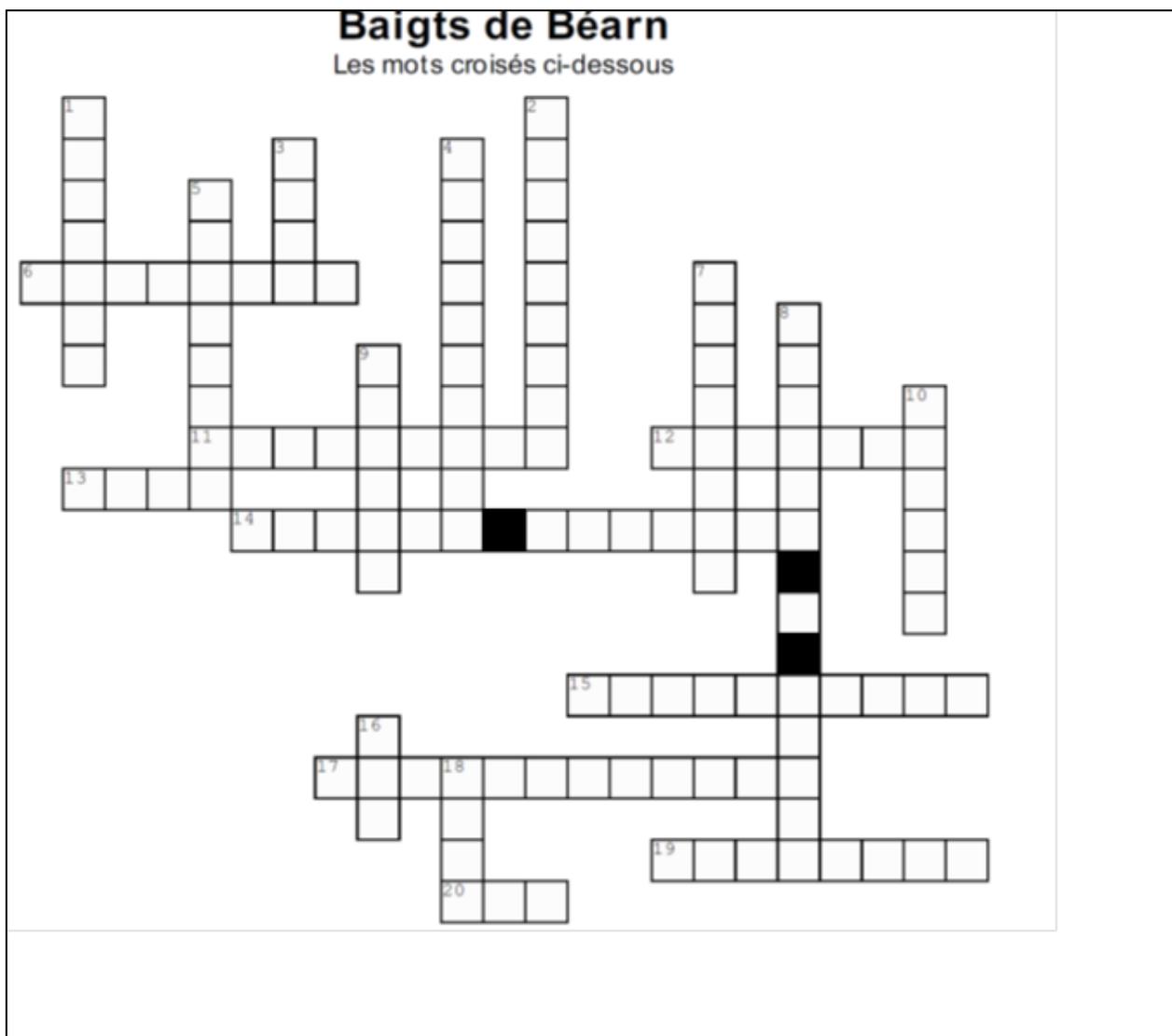
Son coût de fonctionnement, pour l'année 2017, est estimé à 220 000 €. Le Conseil régional de La Nouvelle Aquitaine participe à hauteur de 50% du coût. Le reste est financé par la CCLO.

MobiLacq fonctionne le matin, de 8h30 à 12h, et l'après midi de 13h30 à 17h, selon des jours définis.

- **Taxis** :

-ALONI TAXI : Nicolas BOUIC 24h/24h - 7j/7j - toutes distances 06.09.45.35.05
-AB Transport: Alain Betbeder-Rey: 06.88.82.80.97

A VOUS DE JOUER



Horizontal

6. A l'ouest du village surplombant le gave
11. Route traversant le village
12. Quartier au nord-est, limitrophe de St-Boès
13. Nouveau site en ligne pour vos démarches administratives
14. Point de départ d'un colis, d'un courrier
15. Saint-Patron
17. Monique et ses acolytes vous y accueillent
19. Château qui porte bien son nom
20. Mine d'or pour le barrage

Vertical

1. Quartier lagunaire en bordure de l'ex Nationale
2. Quartier limitrophe avec Ossages
3. Notre intercommunalité
4. Ruisseau ou nom d'un regroupement scolaire
5. Gentilé
- 7-Réduit fortifié
- 8-La crèche
- 9-De l'autre côté du Gave
- 10- 1er lotissement de construit
16. Durée (en lettres) d'un mandat municipal
18. Un ruisseau

6- Loustaou/ 11- Impériale/12- Arritor/ 13- ANTS/
14- Agence postale/15- Barthélémy/
17- Bibliothèque/19- Bellevue/20- Eau

1-Pachous/ 2- Labernède/ 3- CLO/
4-Lataillade/5- Batchois/ 7- Embarrat/
8- Graine d'éveil/ 9- Bérenx/ 10- Pribat/16- Six/ 18- Lène

FORMALITES ADMINISTRATIVES

1-PACS

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, depuis le 1er novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) soit à un notaire.

Rappel : Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

Vous pouvez retrouver la liste des pièces et les formulaires CERFA à compléter sur le site service-public.fr.

2-Nouveaux services en ligne : Préfecture : fermeture définitive des guichets permis de conduire et cartes grises depuis le 1er novembre 2017

- **les demandes de certificats d'immatriculation** peuvent se faire par téléprocédure en se connectant à l'adresse <https://immatriculation.ants.gouv.fr> : déclaration de cession, changement d'adresse, changement de titulaire et renouvellement de la carte grise en cas de changement, perte, vol ou détérioration (duplicata).

- **les demandes de permis de conduire** : les téléprocédures disponibles sur le site <http://permisdeconduire.ants.gouv.fr> permettent de traiter la quasi-totalité des démarches liées à la délivrance d'un permis de conduire.

- **les pré-demande en ligne des cartes nationales d'identités (CNI) et des passeports** : <https://passeport.ants.gouv.fr>

La demande de CNI, ou le renouvellement de celle-ci, repose actuellement sur le document CERFA n°12100*02 (ou 12101*02 pour les mineurs). Le nouveau téléservice permet de recueillir, de manière dématérialisée, les informations présentes sur ce CERFA. La démarche en ligne est la même pour les demandes de passeport.



. Un peu de civisme...

- **La divagation est interdite sur le territoire communal** et leurs propriétaires se doivent de respecter leur voisinage afin que ce dernier ne subisse pas la gêne occasionnée par les aboiements.
- **Travaux et bricolage par des particuliers :**

Il est rappelé que les horaires pour effectuer tous travaux de bricolage ou de jardinage par les particuliers sont :

Les jours ouvrables de 08h 30 à 12h et de 14h30 à 19h30 /Les samedis de 09h à 12h et de 15h à 19h/ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



- **Feu interdit :**

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel en vous procurant des bacs de compostage auprès des services de la CCLO.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

DIVERS

- CERCLE BLEU



Ces panneaux de signalisation à connotation civique invitent tout citoyen à se positionner CONTRE ou POUR le prélèvement d'organes, et à faire enregistrer son choix.

Depuis le 1er Janvier 2017, un nouveau décret concernant le don d'organes et de tissus est appliqué en France.

Ce décret ne modifie pas les 3 grands principes de la loi de bioéthique qui sont le consentement présumé (nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus présumés), la gratuité du don, et l'anonymat entre le donneur et le receveur.

Alors qu'est-ce qui a vraiment changé ?

Les 3 modalités de refus sont précisées :

- Le principal moyen de s'opposer au prélèvement de ses organes et tissus après la mort est de s'inscrire sur le registre national des refus. Et pour plus de simplicité, l'inscription est désormais possible en ligne sur le site registrenationaldesrefus.fr
- Sinon, vous pouvez également faire valoir votre refus de prélèvement par écrit et confier ce document daté et signé à un proche.
- Enfin, vous pouvez communiquer oralement votre opposition à vos proches qui devront en attester auprès de l'équipe médicale.

De plus, le refus peut désormais être partiel, et ne concerner que certains organes ou tissus.

- LES DIFFERENTS GESTIONNAIRES DE RESEAUX

Syndicat des 3 Cantons (assainissement)

Tél : 05-59-83-25-63

40 rue Marcel Dassault 64 170 ARTIX

Courriel : epi3cantons@cdg64.fr

Site Internet : <http://www.syndicat3cantons.fr>

Lyonnaise des eaux (distribution eau potable)

N°0977429427

Urgences : 0977408408

EDF

N° tél pour les particuliers :

09 69 32 15 15

Service intercommunal de collecte des déchets : 05 59 60 95 42

- LES NUMEROS D'URGENCE

Numéros d'urgence

Protéger : baliser avant et après le lieu de l'accident.

Alerter : avec maximum de précisions sur le lieu de l'accident.

Secourir : rester près des blessés sans les déplacer ; les couvrir.

SAMU : 15 

Pompiers : 18 

Police ou gendarmerie : 17 

N° unique européen : 112  

- LES SALLES EN LOCATION SUR LA COMMUNE

L'Amicale Laique : tel : 06 28 29 98 21



Le Trait d'Union : tél : 06 85 20 94 19



La Maison pour Tous : tél : 05 59 65 33 09



ETAT-CIVIL 2017

-NAISSANCES :



ENCINAS Paul, Mathieu le 06/02/2017
GAUTIER Boris, Alan le 18/02/2017
CROUZAT Lucas le 26/02/2017
DOS SANTOS VARAO Hugo le 12/04/2017
GALLET Ninon le 24/06/2017
ACACIO Mailys le 07/08/2017
GOYNAUD Déborah, Anne-Marie le 10/08/2017
DE OLIVEIRA NETO SARABANDO Jessie, Leonor le 12/09/2017
CARRASQUET Paul, Jean, Marc le 23/10/2017
LABASTE Grégoire le 18/11/2017
PAULET Emma le 18/12/2017

- PACS



LONJARD Mélanie, Madeleine, Monique et TO Alexandre le 16/11/2017

-MARIAGES



JAOUL Aurélie, Natacha et GALLET Myriam, Angèle, Hélène le 08/04/2017
GIGNON Sabine et CAVALHEIRO Nicolas, Posado le 20/05/2017
DULUCQ Sylvie et SOLER Jérôme le 19/08/2017
DEROT Régine et AUCHECORNE Denis le 18/11/2017

-DECES :



GAUFRETEAU Christine, Josette le 16/01/2017
JEANNOT Pierre, Constant le 28/02/2017
DIZABO Josette le 04/06/2017
CANTON Jeannie, Pierrette le 16/06/2017
DUPIN Alice le 02/11/2017



TRAVAUX REALISES A L'ECOLE



Rédigé par la commune, imprimé par l'imprimerie Moulia.